



Pour la défense de notre PROTECTION SOCIALE Pour le PROGRES SOCIAL

Toutes et tous en GREVE Mardi 18 mars 2014

Le 18 mars les confédérations CGT, FO, FSU et Solidaires appellent les salariés à la grève et à participer massivement aux manifestations.

Cette journée, après celle du 6 février et les actions revendicatives qui ont touché ces derniers mois de nombreux secteurs, témoigne d'une prise de conscience grandissante des salariés.

Ils sont plus nombreux à comprendre que les fabuleux cadeaux faits aux plus riches, au patronat de ce pays, ne se traduisent ni par des créations d'emplois, ni par un investissement porteur d'avenir.

Ils constatent toujours un peu plus les dégâts de cette politique : augmentation de la pauvreté, précarisation de l'emploi et des conditions de vie, baisse des salaires, affaiblissement des services publics et de toutes les politiques de solidarité.

En décidant de transférer les cotisations patronales de financement de la branche famille vers l'impôt, le Président de la République engage un processus que nul autre gouvernement n'avait osé faire avant lui. C'est une rupture franche avec les principes fondateurs de notre pacte social : le financement de la protection sociale par le travail et le principe d'universalité.

Il y a 70 ans, le 15 mars 1944, aux heures les plus sombres de l'histoire de France, le conseil national de la résistance proclamait dans un pays ruiné :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;

- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;

- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.

Aujourd'hui, le gouvernement de François Hollande s'engage avec le « Pacte de responsabilité » dans une logique totalement inverse qui revient à s'en remettre au seul patronat pour régler des problèmes économiques et sociaux alors qu'il faut, au contraire, se dégager des stratégies patronales et financières qui sont à l'origine de la crise pour trouver une solution durable en faveur du monde du travail. La méthode utilisée pour faire passer ce « Pacte » pose un réel problème de démocratie. Elle est dangereuse pour la cohésion nationale car elle signifie clairement aux salariés qu'ils n'ont pas voix au chapitre.

L'intervention de la Commission européenne qui a décidé, le mercredi 5 mars, de placer la France « sous surveillance renforcée », a manifestement été un élément déterminant pour aboutir au relevé de conclusions signé hier.

Face à cette situation, la CGT prend ses responsabilités et appelle tous les salariés, les retraités et les privés d'emploi à se rassembler et à agir à partir de leurs aspirations et de leurs situations de travail dans les entreprises et les administrations, dans leurs territoires et au niveau européen, pour faire des semaines qui viennent un printemps de mobilisation pour le progrès social.



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT

263 rue de Paris case 544 93515 Montreuil cedex
01 55 82 76 12 ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

MON SALAIRE POUR VIVRE C'EST CAPITAL !

2



MON SALAIRE, C'EST AUSSI MA PROTECTION SOCIALE !

Pour la CGT, le travail est à l'origine de la création des richesses. C'est un formidable atout pour l'économie française. Les salaires et les cotisations sociales sont primordiales pour vivre, se soigner, bien vieillir. Chaque augmentation de salaires gagnée améliore l'économie du pays et la protection sociale.

Le salaire, c'est quoi ?

Il ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net) mais inclut également les cotisations sociales (parts salariale et « patronale »). Les cotisations dites « patronales » sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire.

La CSG. Elle s'est en partie substituée aux cotisations sociales (assurance maladie et famille) mais ne crée pas de droits, contrairement aux cotisations... ! Les entreprises ne payent pas de CSG.

Cotisations sociales. Elles ouvrent des droits pour des prestations relatives soit à des risques (maladie, maternité, chômage, invalidité, ...) soit à la qualité de votre vie future (retraite, ...) ou de celle de vos enfants (famille, ...). 100 euros de cotisations sociales, ce sont notamment 41 euros pour l'Assurance Maladie, 24 euros pour les retraites, 19 euros pour la famille, etc.

Réduction de cotisations sociales. Les exonérations de cotisations sociales (dont la réduction Fillon pour les salaires inférieur à 1,6 fois le Smic) qui représentent 27 milliards par an (sans compter les 20 milliards du « Crédit Impôt Compétitivité Emploi ») sont un exemple de cadeaux faits aux entreprises qui fragilisent la protection sociale. De plus, ces cadeaux sont remboursés en partie par des impôts (notamment les taxes sur le tabac). Un salarié payé au Smic a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de 406 euros !

Salaire net = votre salaire direct.

BULLETIN DE PAIE - NON CADRE							
EMPLOYEUR:			SALARIE:				
Nom:			Nom et Prénom:				
Adresse:			Adresse:				
CP et Ville:			Numéro SS:				
Numéro APE:			Convention collective:				
Numéro SIRET:			Emploi:				
URSSAF:			Coefficient:				
Salaire de base			151,67	9,53 €	1 445,42 €	Plafond SS :	3 129 €
					0,00 €		
					0,00 €		
SALAIRE BRUT			1 445,42 €				
COTISATIONS SOCIALES			PART SALARIALE			PART PATRONALE	
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	
CSG non déductible	1420,12	2,40%	34,08				
CRDS non déductible	1420,12	0,50%	7,10				
CSG déductible	1420,12	5,10%	72,43				
Assurance maladie	1445,42	0,75%	10,84	1445,42	13,10%	189,35	
Assurance Vieillesse	1445,42	0,25%	3,61	1445,42	1,75%	25,29	
Assurance Vieillesse plafonnée	1445,42	6,80%	98,29	1445,42	8,45%	122,14	
Accidents du travail				1445,42	1,30%	18,79	
Allocation familiales				1445,42	5,25%	75,88	
Cotisations FNAL				1445,42	0,10%	1,45	
Réduction Fillon							-406,16
Assurance chômage	1445,42	2,40%	34,69	1445,42	4,00%	57,82	
Assurance chômage (FGS)				1445,42	0,30%	4,34	
Retraite complémentaire et AGFF	1445,42	3,85%	55,65	1445,42	5,78%	83,54	
Formation professionnelle				1445,42	0,50%	7,23	
Taxe apprentissage				1445,42	0,88%	9,83	
Prévoyance	1445,42	0,50%	7,23	1445,42	0,50%	7,23	
Mutuelle frais de santé	35,00	50,00%	17,50	35,00	50,00%	17,50	
TOTAL des cotisations			341,42			214,22	
						Net à payer	
						1 104,00	
Payé par virement bancaire le :						Salaire net imposable	
						1 145,18	
A CONSERVER SANS LIMITATION DE DUREE							

Salaire = salaire net + salaire socialisé (cotisations sociales)



RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL

la
cgt
www.cgt.fr

La protection sociale accompagne les individus dans les différents moments de la vie. Articulée au travail, elle apporte des réponses convenables aux salariés et à leur famille. Elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent les fondements de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale et la protection sociale ont permis des progrès sociaux considérables en termes de qualité et d'espérance de vie.

Les cotisations sociales (part salariale et part entreprise) représentent la majeure partie du financement de la protection sociale. **Les attaquer, c'est fragiliser la protection sociale !**

1% d'augmentation de salaires, c'est 2,2 milliards pour la Sécurité sociale.

Ainsi mon salaire et mes cotisations sociales ouvrent des droits, dans certaines conditions, permettant :

- si je tombe malade, de prendre en charge tout ou partie des frais d'hospitalisation, de médicaments, ... ;
- si je suis en invalidité, de bénéficier d'un revenu minimum ;
- si je suis victime d'un accident du travail, de percevoir une rente ;
- si je perds mon emploi, de percevoir, des allocations chômage ;
- si j'ai un enfant, de rester avec celui-ci pendant ses premières semaines, de faire face aux charges liées à l'éducation de mes enfants, de bénéficier de certaines allocations (crèche, allocation de rentrée scolaire, etc.) ;
- de bénéficier d'une pension de retraite après mon activité professionnelle ;

- à mes parents ou à un proche handicapé de bénéficier de prestations dans le cadre du maintien de leur autonomie à domicile ou de prendre en charge le coût de leur hébergement en maison de retraite ;
- si mes revenus sont insuffisants, de bénéficier d'allocations logement ; etc.

Quand le patronat dit « il faut baisser le coût du travail », il faut comprendre que nous devons diminuer le salaire et les cotisations sociales. Faire croire qu'on pourrait augmenter le salaire net en diminuant les cotisations sociales est une illusion : ce serait faire supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement, selon ses moyens, comme cela se passe dans les pays anglo-saxons comme les États-Unis.

Selon une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé datant de 2000, la France avait le meilleur système de santé au monde tandis que le Royaume-Uni et les États-Unis (pays qui dépense le plus par habitant) étaient respectivement aux 18^e et 37^e rangs mondiaux.

Le patronat en cherchant à amputer la protection sociale privilégie une fois de plus la rémunération du capital, les dividendes, les plus hauts salaires : il y a trente ans, les dividendes versés aux actionnaires correspondaient à dix jours de salaire ; c'est 45 jours en 2012 !

De même, lorsque l'entreprise au lieu de vous payer en salaire, privilégie d'autres formes de rémunérations (intéressement, participation, ...) pour lesquelles il n'y a pas de cotisations sociales, ni de droits créés pour de la protection sociale, le patronat s'attaque sans le dire à votre salaire et à votre protection sociale !

► LA CGT REVENDIQUE

- **Une augmentation générale des salaires, pour augmenter la masse des cotisations sociales et améliorer notre protection sociale.**
- **Une politique de l'emploi active qui permette d'augmenter le nombre de salariés au travail et donc le nombre de cotisants et la masse totale d'argent disponible pour la protection sociale.**
- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permettant un meilleur financement et une meilleure pension de retraite.**
- **Une réforme du financement de la Sécurité sociale :**
 - axée sur la cotisation sociale,
 - introduisant une modulation privilégiant les entreprises qui investissent et créent des emplois et pénalisant les autres,
 - faisant contribuer les revenus financiers des entreprises au financement de la Sécurité sociale,
 - comportant une remise en cause des exonérations de cotisations sociales,
 - prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération y compris l'intéressement et la participation.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts. Vous pouvez adhérer soit par courrier à : La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr, soit en ligne sur www.cgt.fr

SUPPRESSION TOTALE DES COTISATIONS FAMILIALES D'ICI 2017 ?

Les cotisations familiales ont atteint leur point culminant en 1951 (le taux de cotisation était alors de 16,75 % du total des cotisations sociales) ; après qu'elles soient passées en 2013 de 5,4 % à 5,25 %, le gouvernement a l'intention de les supprimer totalement, dans le « pacte de responsabilité » de François Hollande, à l'horizon 2017. Ce serait faire cadeau aux employeurs d'une partie de la part socialisée de la rémunération des salariés. De plus, les 35 milliards de recettes amputées devront être compensées soit par l'augmentation de la CSG ou de la TVA, soit par une baisse drastique des prestations familiales (déjà engagée dans la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2014). En tout état de cause, cela aurait des conséquences désastreuses sur le pouvoir d'achat des familles et amplifierait la fracture sociale.

ÉTATS-UNIS / FRANCE

Faute d'un bon système de protection sociale, aux États-Unis, 47 millions de personnes (16 % de la population) dont 8 millions d'enfants n'étaient pas assurés pour le risque maladie avant la réforme mise en œuvre par le Président Obama (chiffres 2007). Les cotisations sociales étant incomparablement plus faibles qu'en France, le coût des assurances privées obligent souvent les individus à ne pas se soigner, notamment en cas de maladies graves. Ainsi cela peut coûter 27 000 dollars par an à une personne atteinte de cancer touchant un salaire de 60 000 dollars ! L'espérance de vie est inférieure de trois ans aux États-Unis qu'en France et la mortalité infantile pratiquement le double.

La généralisation des compléments santé, à votre charge et au détriment de la Sécurité sociale, est un des signes du glissement français vers un système à l'anglo-saxonne.





**Les fédérations FERC-CGT, FNEC-FP-FO, SUD Education réunies le mercredi 5 mars 2014 appellent les salariés de leurs champs professionnels à participer massivement
Aux manifestations et à la grève le 18 mars prochain.**

Les entreprises qui reçoivent plus de 172 milliards d'aides publiques sans aucune conditionnalité ni évaluation en matière d'emploi ou d'investissements refusent tout contrôle et tout engagement. Dans ce contexte, les annonces liées au « pacte de responsabilité » avec 50 milliards de nouveaux transferts de richesse en faveur des revenus du Capital dans un contexte d'austérité aggravée se traduiront par des reculs en matière de service public, de protection sociale solidaire, de salaire. Le blocage de la valeur du point d'indice et l'augmentation des prélèvements se traduisent par des pertes nettes de rémunération inacceptables.

Ces logiques vont à l'encontre des intérêts des salariés, elles ne permettront ni la relance de la production industrielle, de la recherche et de l'innovation, ni la satisfaction des besoins sociaux alors même que des millions de citoyens vivent dans une précarité sociale insupportable.

La fin des cotisations patronales pour la branche famille se traduira inéluctablement par une augmentation des prélèvements y compris par la fiscalité pour les salariés : c'est une nouvelle attaque au salaire socialisé élément fondateur de notre système de protection sociale.

Cette situation conduira également à une baisse des prestations et à une mise en péril de l'ensemble des activités sociales qui bénéficient aujourd'hui du financement de la CNAF. Le secteur associatif, l'économie sociale et solidaire sont à terme directement menacés.

La plupart des réformes qui concernent nos secteurs dans l'Éducation, la Formation professionnelle, l'Enseignement Supérieur ou la Recherche, ainsi que la Culture visent à se soumettre aux exigences des politiques d'austérité mises en place partout en Europe.

Il faut notamment l'abrogation des décrets sur les rythmes scolaires l'ouverture d'une véritable négociation pour une autre réforme, revenir sur les mesures de décentralisation concernant la formation professionnelle et l'orientation, le retrait de la Loi Fioraso qui prolonge la LRU.... Nous refusons la territorialisation de ces services publics qui remet en cause des statuts.

La MAP (modernisation de l'action publique) qui prolonge la RGPP (révision générale des politiques publiques), les transferts de compétence aux collectivités locales et le recul de l'État sont facteurs d'inégalités territoriales et sociales. Elles mettent à mal les conquêtes sociales des salariés et tournent le dos aux objectifs de solidarité que nous portons.

Ces politiques se traduisent dans le domaine de l'Éducation, la Recherche, la Culture ou la formation professionnelle par une dégradation de l'offre, et une incapacité à répondre à la demande sociale : des milliers de postes disparaissent dans le domaine de la Culture ou de la recherche, dans l'Éducation les postes recréés ne compensent pas la hausse démographique et ne sont pas à la hauteur des besoins de l'École.

Cela suscite dans de nombreux secteurs des mobilisations qui doivent être poursuivies.

Les fédérations FERC-CGT, FNEC-FP-FO, SUD Éducation appellent les personnels à se réunir dès maintenant pour décider de leur participation à la grève et aux manifestations interprofessionnelles CGT, FO, FSU et Solidaires du 18 mars, aux suites qu'ils entendent donner à cette mobilisation, à définir collectivement sur les lieux de travail leurs revendications en matière d'emploi, de salaire et de traitement, de garanties statutaires, de développement et d'accès plus égalitaire aux services publics.

Ensemble nous disons :

- Non aux mesures d'austérité,
- Non au pacte de « responsabilité » du gouvernement,
- Non aux chantages du MEDEF !
- Non à l'exonération des cotisations patronales pour la branche famille!
- Oui à la sécurité sociale solidaire financée par le salaire socialisé.

Ensemble nous revendiquons

- Une augmentation générale des salaires et traitements, des pensions, des retraites et des minimas sociaux !
- Des investissements dans tous les secteurs pour des créations d'emplois dans le cadre des statuts et conventions collectives avec des qualifications reconnues !
- Une véritable politique de développement permettant un égal accès pour tous aux services publics !